

Bureau du 27 février 2006

Décision n° B-2006-3986

commune (s) : Chassieu

objet : **Acquisition d'un terrain nu situé rue du Dauphiné et appartenant aux époux Andrivet**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 16 février 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la requalification de la zone industrielle de Chassieu, la Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu, cédée libre de toute occupation ou location, d'une superficie totale de 568 mètres carrés, située rue du Dauphiné à Chassieu, et appartenant aux époux Andrivet.

Cette parcelle, nécessaire à l'aménagement de la voie, figure au cadastre sous le numéro 369 de la section CA.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, les époux Andrivet céderaient le bien en cause au prix de 7 384 €, admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis, relatif à l'acquisition d'une parcelle de terrain située rue du Dauphiné à Chassieu et appartenant aux époux Andrivet.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 0888 individualisée le 24 novembre 2003 pour un montant de 2 476 000 €.

4° - Le montant à payer en 2006 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 100 - fonction 90, à hauteur de 7 384 € pour l'acquisition et de 650 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,